

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 8^e jour du mois de septembre 2014 à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière, monsieur Pascal Sweeney, directeur des travaux publics et de la qualité de vie et madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-09-169 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 11 et 25 août 2014
5. Dépôt de document ou de correspondance
6. Dérogation mineure – 3088-5669 QC Inc.
7. Dérogation mineure – Raymond Michel
8. Modification du 1^{er} projet de règlement 2014-388
9. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-395
10. Avis de motion – Règlement 2014-397
11. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-397
12. Avis de motion projet de règlement 2014-398
13. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-398
14. Approbation d'une révision budgétaire de l'OMH – 128, 4^e Rue
15. Rapport des conseillers
16. Adoption des comptes à payer
17. Suivi du budget
18. Affaires nouvelles
19. Période de questions des citoyens au président du Conseil
20. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-09-170 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 ET 25 AOÛT 2014

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 11 et 25 août 2014. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu une copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

2014-09-171 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, dépose une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août dont le sujet porte sur la taxes d'accise à laquelle la ville de Paspébiac aura droit durant les 5 prochaines années.

2014-09-172 6- DÉROGATION MINEURE – 3088-5669 QC INC.

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 144.11 (Enseignes commerciales dans une zone à dominance mixte) du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, a été demandée pour un immeuble localisé au 34, boulevard Gérard-D.-Levesque Est;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'élever à 2 (deux) le nombre d'affiches appliquées pour un usage non résidentiel alors que le règlement en prévoit qu'une seule;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 8 septembre 2014 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 5 août 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2014-09-173 7- DÉROGATION MINEURE – RAYMOND MICHEL

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure aux dispositions de l'article de l'article 71 (Conditions d'implantation d'un bâtiment accessoire) du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 317, rue St-Pie X dans la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet de porter la superficie des bâtiments secondaires à 1011 pieds² et excéder ainsi de 143 pieds² la superficie autorisée.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 8 septembre 2014 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 5 août 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2014-09-174 8- MODIFICATION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2014-388

QUE ce projet de règlement ait pour objet et conséquence de bonifier les usages de la zone 117-RE afin d'y préciser l'usage 41 avec l'ajout des sous-classes, 4111, 4112, 4113 et 4114, c'est-à-dire le commerce de détail de chaussures, de vêtements pour hommes, de vêtements pour femmes et autres commerces de détail de vêtements.

QUE ce projet de règlement vise les personnes à voter des zones 117-RE, 115-A, 118-RE, 120-A, 119-AF, et 114-AF, et que ledit projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par le projet, soit une partie de la 7^e Avenue Ouest et de l'Avenue Duguay ainsi que le projet de règlement peut être consulté à la Maison des Citoyens sur les heures normale de bureau;

QU'au cours d'une assemblée de consultation publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences et les avantages de son adoption et entendra les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet.

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité d'adopter la modification du 1^{er} projet de règlement 2014-388.

2014-09-175 9- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-395

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2014-395 a été donné le 25 août 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement 2014-395;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 1^{er} projet de règlement 2014-395 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 5 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, l'usage particulier numéro 2532 (Entretien de la voirie) est ajouté dans la zone 220-A, sous la rubrique « Autres usages permis ».

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 220-A demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-09-176 10- AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2014-397

Avis de motion donné par monsieur Frédéric Delarosbil qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement 2014-397 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier le contenu de l'article 29 « Types de bâtiments interdits » du règlement de zonage afin de limiter l'implantation de bâtiment de type cylindrique ou demi-cylindrique aux terrains se retrouvant dans une zone à dominance agricole ou industrielle seulement.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-09-177 11- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-397

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2014-397 a été donné le 8 septembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement 2014-397;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 1^{er} projet de Règlement 2014-397 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le 4e alinéa de l'article 29 « Types de bâtiments interdits » du règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, est abrogé et remplacé par le libellé ci-dessous, à savoir :

Les bâtiments demi-cylindriques, sphériques, coniques ou de forme similaire sont interdits sur l'ensemble du territoire de la ville de Paspébiac, sauf dans une zone à dominance agricole ou à dominance industrielle.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-09-178 12- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-398

Avis de motion donné par monsieur Hébert Huard qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement 2014-398 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage numéro 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs) dans les zones 277-M et 287-I.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-09-179 13- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2014-398

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2014-398 a été donné le 8 septembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement 2014-398; POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que le 1^{er} projet de règlement 2014-398 modifiant le Règlement 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

À la grille des spécifications numéro 10 de 11, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac, la sous-classe d'usage numéro 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs) est ajoutée dans les zones 277-M et 287-I, sous la rubrique « Autres usages permis ».

Toutes les autres dispositions afférentes aux zones 277-M et 287-I demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2014-09-180 14- APPROBATION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE – 128, 4^E RUE

Suite à la révision budgétaire de la Société d'habitation du Québec en date du 3 septembre 2014, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que la Ville participe à la hauteur de 10 % du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation, soit un montant supplémentaire de 395,00 \$ pour les habitations situées au 128, 4^e Rue.

15- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Salle de conditionnement physique

Une petite révision concernant la relocalisation des douches pour l'instant est en cours ainsi que la peinture qui est sur le point d'être complétée. Le comité est en communication avec le sous-traitant pour que le tout soit conforme.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Service incendie

Ce mois-ci, seulement deux (2) sorties ont eu lieu, soit :

- Le 18 août 2014 : un accident en face du 215, 9^e Rue;
- Le 25 août 2014 : un appel dans un poteau d'Hydro-Québec à Saint-Godefroi.

Le 26 août 2014, une rencontre ainsi qu'une pratique régulière avec les pompiers volontaires ont eu lieu. Le directeur général de la Ville était sur place afin de présenter le nouveau chef pompier, monsieur Stéphane Lepage, et de donner l'information sur la démarche qui a mené à son embauche. Monsieur Lepage a nommé ses adjoints et une discussion a eu lieu concernant l'entente entre les pompiers et la Ville se terminant le 31 décembre 2014. D'ailleurs, les pompiers devront bientôt entamer les négociations de la nouvelle convention collective.

Pour ce qui est du camion autopompe, la transmission est brisée, il y aura un ajout de radiateur pour refroidir l'huile ainsi qu'un remplacement de joint d'étanchéité.

Camping

Messieurs Christian Grenier et Alain Delarosbil ont participé à une rencontre à l'interne avec les campeurs et ont répondu aux questions de ceux-ci. Ce fut une excellente rencontre, les campeurs leur ont fait part de leurs inquiétudes environnementales et celles concernant la liste d'attente des terrains qui se chiffre à environ 20 à 25.

Festival du Crabe

Une rencontre avec le comité organisateur a eu lieu afin de consolider la dernière édition et voir à la prochaine année.

Commission des Loisirs

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 19 août dernier.

Comité consultatif d'urbanisme

Une rencontre a eu lieu le 4 septembre dernier.

Monsieur Grenier a participé à la séance extraordinaire ayant eu lieu le 25 août dernier ainsi qu'à la table de travail du 12 août et à la séance préparatoire du 3 septembre.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Camping

Une rencontre intéressante avec les employés du camping et les campeurs concernant la saison 2014 qui va très bien et qui se termine bien. Tout le monde travaille pour améliorer le camping Paspébiac-sur-mer et pour trouver des moyens de rentabiliser les opérations.

Terrain de tennis et de soccer

Monsieur Delarosbil devait avoir une rencontre avec monsieur Christian Bourque concernant la mise à jour du terrain de tennis et de soccer, mais celle-ci n'a pas eu lieu.

Ministère des Affaires municipales

Des vérifications avec le MAMOT pour une zone touristique dans la ville de Paspébiac sont en cours.

Pour ce qui est de la Taxe d'accise, le gouvernement octroiera seulement 1.1 million sur 5 ans. Il s'agit d'une restriction budgétaire importante et la Ville aura des choix à faire.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Réunions du conseil

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publiques prévues par le conseil.

Dossier Relations de travail

La dernière rencontre de négociations visant le renouvellement de la convention collective s'est déroulée le jeudi 4 septembre. La prochaine rencontre est à prévoir, une date devra être arrêtée.

Maison des jeunes

Il y a eu dépôt du projet de la relocalisation de la Maison des jeunes au Pacte rurale, à la MRC. Un projet sera déposé également dans le cadre du programme intitulé : Présents pour les jeunes, de la Banque Nationale du Canada. Il s'agit d'un soutien financier donné à divers projets montés par les jeunes et destinés à cette clientèle.

Dossier Site historique

Une rencontre du conseil d'administration du Site historique a eu lieu le 26 août dernier et une prochaine rencontre aura lieu à la fin septembre, à laquelle nous pourrions analyser l'achalandage pour la saison. La fin des activités estivales aura lieu le 27 septembre prochain, autant pour les visites guidées que pour le restaurant l'Ancre.

De plus, cette même journée, soit le samedi 27, de 10 h à 15 h, il y aura une journée consacrée aux objets anciens avec différents experts sur place qui pourront nous entretenir à ce sujet. Trois activités spécifiques seront gratuites et offertes aux gens intéressés par ce sujet. Le conservateur du Musée de Gaspé sera sur place et recevra également des objets de particuliers qu'il analysera sur place et prendra en photo. Les gens sont donc invités à amener avec eux des objets du passé qu'ils pourront faire analyser par des spécialistes sur place. De plus, pour une des rares fois, le

hangar à farine sera ouvert au public avec un architecte sur place qui pourra nous entretenir de bâtiment comme tel.

Il s'agit d'activités qui s'inscrivent dans le cadre du projet d'une partie muséologie du Site historique, faisant suite à l'exposition d'artéfacts qui a eu lieu cet été. Nous souhaitons donc la bienvenue à tous à participer à ces activités qui clôtureront la saison.

Projets communautaires jeunesse

Avec le retour des étudiants pour le début des classes, le comité refera surface et une rencontre sera probablement prévue au début de l'automne.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Monsieur Huard indique qu'il n'a aucun dossier en cours.

Des discussions ont lieu sur les drapeaux devant la Maison des Citoyens. Il y a deux drapeaux, un de la ville et un au choix. Puisqu'il ne s'agit pas d'un hôtel de ville alors il n'y a pas de subvention octroyée. Le deuxième mat est donc à prévision promotionnelle ou identitaire.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Voirie

Le pavage est presque complété dans la 7^e Avenue et se continue dans la 6^e, 5^e et 4^e Avenue. La Ville est en attente de la confirmation du MAMOT pour le Règlement 2014-393 afin de débiter le nettoyage des fossés pour les travaux de canalisations de la 3^e Avenue Ouest. Le *grindage* des chemins forestiers s'effectuera bientôt.

Monsieur Delarosbil a été présent à toutes les rencontres du conseil municipal depuis le dernier mois.

Le mot du maire

Des travaux sur le quai Transport Canada sur le segment du quai fermé se feront à partir de la mi-octobre à la mi-mars afin d'enrocher celui-ci pour la protection de la Marina.

Concernant Ciment McInnis, le maire déposera un communiqué de presse dans le prochain journal Le Barachois.

2014-09-181 16- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000,00 \$. Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'août 2014 au montant de deux cent quatorze mille neuf cent trente-deux dollars et soixante-cinq cents (214 932,65 \$) soient approuvés pour paiement.

2014-09-182 17- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2014 soit adopté.

18- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est apportée à la présente séance.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 20 h 05 à 20 h 10.

2014-09-183 20- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20 h 10.